



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

FINALES COUPES DE LYON ET DU RHONE SENIORS ET COUPE VIAL (Féminines)
Le 17/06/2018 - CORBAS



Vainqueur Coupe de Lyon et du Rhône Seniors
AS LYON LA DUCHERE 2



Finaliste Coupe de Lyon et du Rhône Seniors
MONT D'OR AZERGUES FOOT 2



Vainqueur Coupe VIAL
FC CHASSIEU DECINES



Finaliste Coupe VIAL
EV.S GENAS AZIEU 2



A NE PAS OUBLIER - IMPORTANT

Les engagements pour la saison 2018/2019 sont ouverts sur Footclubs et doivent être faits au plus tard le 01/07/18 (sauf dernières divisions).

Les demandes d'alternances, de concordances et d'horaires de matchs doivent se faire obligatoirement sur Footclubs en même temps que vos engagements (pas d'envois de courriers à la Commission Sportive et des Compétitions).



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

PRESIDENCE

Tél 04 72 76 01 02 - 06 09 93 73 18

president@lyon-rhone.fff.fr

Présents : Pascal PARENT - Charles CHERBLANC - Arsène MEYER - Farid DJEBAR - Mylène CHAUVOT - François LOPEZ - Serge GOURDAIN - Michel BLANCHARD - Franck BALANDRAS

Assiste : Anne Lise RICHARD

COMPTES RENDUS DU BUREAU DU 25/06/18

- **Point sur l'AG de LAURA FOOT du 30/06/18** : Le Président Pascal PARENT étant en mission FFF ce jour-là, Arsène MEYER sera responsable de la délégation du District de Lyon et du Rhône. Le Bureau examine ensuite le budget les textes présentés à cette AG.
- **Questions diverses** :
 - Pascal PARENT : présentation d'un projet pour une pratique Futsal Jeunes au Comité Directeur du 02/07/18
 - Arsène MEYER : demande de l'EVEIL DE LYON pour effectuer des aménagements de Football Américain sur son terrain Xavier Guillemet à VILLEURBANNE. Ces aménagements étant parfaitement incompatibles avec la pratique du Football : *refus du Bureau*
 - François LOPEZ : interrogations concernant la diffusion de photos de manifestations organisées par le District sur internet. Réponse positive lui est apportée

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Secrétaire Général : François LOPEZ - **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

INFORMATION IMPORTANTE

MESSAGE DE LA LIGUE SUR LA DELIVRANCE DES LICENCES POUR LA SAISON 2018/2019

Le service Licences de la LAuRAFoot vous informe qu'une communication relative aux conditions de délivrance des licences 2018-2019 est disponible sur notre site internet en suivant ce lien :

<https://laurafoot.fff.fr/simple/licences-2018-2019-passer-a-la-dematerialisation/>

Notez que nous incitons vivement à la mise en place de la dématérialisation de la demande de licence (ouverture de la saisie par la FFF à partir du 5 juin). Pour les clubs qui ne souhaitent pas activer cette possibilité, le téléchargement des bordereaux vierges reste possible sur notre site ou depuis l'article. Le cas échéant, les clubs peuvent solliciter par mail l'envoi du nombre d'exemplaires vierges souhaités. Les bordereaux pré remplis « éducateurs » et « arbitres » seront préparés et envoyés par la Ligue. Cette communication a été adressée par mail à l'ensemble des clubs du territoire et sera également disponible sur « footclubs ». Le service « licences » reste à votre disposition pour plus de précisions.

INVITATIONS

Le Club Sportif Vaulx Vaulx Milieu fondé en 1938 fête ces 80 ans.

Le DLR est invité à partager le verre de l'amitié le **samedi 30 juin 2018 à 12h00.**

Des compétitions amicales des plus jeunes joueurs aux plus anciens se dérouleront au cours de l'après-midi ainsi qu'un concours amical de pétanque.

Le DLR vous remercie et sera représenté par **Evelyne MONTEIL** Présidente du Groupement Vallée du Rhône.



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

Le club de l'Etoile Sportive Lierguoise invite le DLR à son **80^{ème} anniversaire le samedi 30 juin 2018.**

Des manifestations sportives se dérouleront durant toute la journée sur le terrain du stade Pierre Berger.

Cette journée se terminera par un repas dansant qui aura lieu à partir de 20h00 à la salle des fêtes « la Doréenne » à Liergues.

Le District de Lyon et du Rhône de Football remercie le club de l'ES Lierguoise pour cette sympathique invitation et sera représenté par :

François LOPEZ secrétaire Général

Bernard BOISSET Président de Commission de Discipline

Simone BOISSET Présidente du Groupement Beaujolais

AFFAIRES DISCIPLINAIRE

AFFAIRE AD 15 : Le Bureau du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en vertu de l'article 5-4.1.3 du Règlement Disciplinaire fait appel de la décision prise par la Commission de Discipline du joueur BOUTARFA Alexander du Club FC DU POINT DU JOUR contre la Commission de Discipline : Vétérans Poule A du 25/05/18 – US DES COTEAUX LYONNAIS // FC DU POINT DU JOUR

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Présents : Franck BALANDRAS - Michel BLANCHARD

RELEVES DE COMPTE N°1 SAISON 2017/2018

Les relevés de compte n°1 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 5 octobre 2017 et étaient **à régler au plus tard le 19 octobre 2017**. Le Club ci-dessous, n'ayant pas régularisé leur situation, est suspendus de toutes compétitions : **FOOT LOISIRS** : 848195 INTERNATIONNAL LYONNAISE FOOT

RELEVES DE COMPTE N°2 SAISON 2017/2018

Les relevés de compte n°2 qui ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 21 décembre 2017 étaient à régler au 4 janvier 2018. Les équipes ci-dessous sont suspendues de toutes compétitions.

FOOT LOISIRS : 84195 INTERNATIONNAL LYONNAISE FOOT

RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2017/2018

Les relevés n°4 ont été envoyés le 24/05/18 et étaient à régler au plus tard le 07/06/18. **Sans régularisation de votre part, aucune équipe de votre Club ne pourra s'engager pour la Saison 2018/2019.**

CLUS LIBRES

545631 OLYMPIQUE VIENNOIS

590353 A.S.LYONNAISE REP.DEMOCR. CONGO

CLUBS FUTSAL

563893 ATHLETIC CLUB D'OULLINS



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente) **Vice-Président** : Arsène MEYER (présente)

Responsable suivi : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs) (présent)

Membres du CD : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentant des commissions : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD

➡ COURRIERS RECUS

- **EVEIL DE LYON** Mr BARRÉ : courrier concernant aménagement du stade de foot.

- **Mail commission d'appel** : information suite à commission du 18/06 : lu et noté

- **Mail AM. LAIQ. MIONS** : demande changement de nom. Afin de réussir votre demande, nous vous conseillons de prendre RDV avec la commission PSEM courant le mois d'avril 2019. Notre commission reste à votre disposition.

➡ FUSION

- **VENISSIEUX FC** : réception du dossier de fusion

- **FC LAMURE POULE** : réception du dossier de fusion

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09

reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André - MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – BORNE Sandrine – VASSIER Georges

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph -- MONTERO Antoine – TOLAZZI André – BLANCHARD Michel – VASSIER Georges - PIEGAY Gérard.

➡ LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATION aux clubs : La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.



La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR. La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement. A compter de la saison 2018/2019, toutes réserves FMI ne correspondant pas à un grief visé par un article du DLR seront systématiquement rejetées.

DECISIONS

Affaire N° 246 : Chambost Allieres 1 – Neuville S/Saône 2 – Seniors – D 2 – Poule D

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 27/05/2018

Evocation confirmée par le club de Chambost Allières par courriel.

Le club de Chambost Allieres porte évocation sur la participation des joueur SARDIN Charles licence n° 2598634697 et LUSHI Vilson licence n° 2546839066 du club de Neuville S/Saône susceptible d'être suspendu.

La CR remercie le club de Neuville sur Saône pour sa réponse.

Le joueur LUSHI Vilson licence n°2546839066 avait bien purgé ses 6 matchs fermes plus automatiques et, était régulièrement qualifié pour participer à la rencontre

Le joueur SARDIN Charles licence n° 2598634697 a purgé 9 matchs sur la totalité de sa suspension de 10 matchs ferme dont l'automatique car il a participé à la rencontre du 08/04/2018 ainsi que toutes celles d'après jusqu'au match cité en référence. De ce fait la CR du DLR confirme que ce joueur n'était pas régulièrement qualifié pour participer à la rencontre du 27/05.

En conséquence la CR donne match perdu au club de Neuville sur Saône par pénalité (-1pt) (0but

Pour en reporter le gain au club de Chambost Allières sur le score de 1-0 amende le club de Neuville sur Saône de 72€ pour avoir fait participer un joueur suspendu plus 51€ de remboursement au club de Chambost Allieres.

De plus la CR suspend le joueur SARDIN Charles d'un match d'un match ferme date d'effet du 02/07/2018

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Affaire N° 241 : Caluire Sc – Bords de Saône 3 – Seniors – D 2 – Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 27/05/2018

Réserve confirmée par le club de Caluire par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe1 de Bord de Saône (senior régional 2 poule E et de l'équipe 2 de ce même club (senior régional 3 Est poule E), l'équipe 3 de ce club est en conformité avec l'article 10 alinéa 2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Le Président
Joseph INZIRILLO

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD



COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ- Eric AGUERO

Membres indépendants : Guy CASELLES – Michel GUICHARD - André QUENEL – Pierre VINCENT– Jean Marie SANCHEZ - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

➡ INFORMATIONS

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES : *La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés uniquement à cette adresse mail district@lyon-rhone.fff.fr. La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.*

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIÉS : *Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, va être utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires pour la saison 2017/2018, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officiel du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette nouvelle procédure remplacera la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire du DLR 2017/2018 de la page 139 à la page 147.*

➡ AUDITIONS

Audition du lundi 18 et mardi 19 JUIN 2018

DOSSIER N C63 SAISON 2017/2018 AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 19359581 U15 seniors D2 du 27/05/2018 ST FORGEUX // FC VAULX EN VELIN

Motif: dégradations vestiaires

La Commission

Siégeant au District de Lyon et du Rhône de Football, en séance du 18 JUIN 2018, composée de Messieurs

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Eric AGUERO

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – Michel GUICHARD - Guy CASELLES - André QUENEL – Jean Marie SANCHEZ – Patrick ACHOUIL -Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage, Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une instruction, conformément aux dispositions des articles 3.2 et 3.3.2 du Règlement Disciplinaire,

- Après lecture du rapport de l'instructeur par Robert PROST
- Après lecture des pièces versées au dossier
- Après audition de :



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

BOURAD Mouloud, arbitre officiel de la rencontre, absent excusé
DUCHAMP Alain, délégué officiel de la rencontre, absent excusé

CLUB: ST FORGEUX - 516106

Président : représenté par JOMARD Romain

CLUB: FC VAULX EN VELIN - 504725

Président : absent non excusé

Dirigeant : COQUIN Laurent, absent non excusé

Régulièrement convoqués

Après étude des pièces versées au dossier, jugeant en première instance, les personnes appelées autres que les membres de la Commission n'ayant pris part ni aux délibérations, ni aux décisions

- Considérant que le délégué officiel de la rencontre suscitée relate dans son rapport qu'après le départ des joueurs de l'équipe de VAULX EN VELIN il a effectué un contrôle du vestiaire qu'ils avaient occupé afin de vérifier son état, il a constaté que la fenêtre avait été arrachée de ses gonds et avait été posée à ras le sol, dégradation constatée par le dirigeant de VAULX EN VELIN

- Considérant que le délégué officiel contacté par la commission de discipline confirme que les vestiaires étaient en bon état lorsque les joueurs de VAULX EN VELIN en ont pris possession

- Considérant, en outre, les dispositions de l'article 128 des RG FFF dont extrait comme suit : « Pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve contraire... » Suite aux faits relatés ci-dessus, après en avoir délibéré, en application des articles 128 et 200 des règlements généraux de la FFF, et en application des articles 2 et 4, des règlements disciplinaires du DLR, la commission décide :

- La commission impose au club de VAULX EN VELIN de prendre contact avec le club de ST FORGEUX pour le règlement du devis correspondant au montant des dégradations causées par ses joueurs lors de la rencontre suscitée,

Si le club de VAULX EN VELIN ne s'est pas acquitté de cette affaire au plus tard le 1^{er} SEPTEMBRE 2018, la commission de discipline prononcera une suspension pour l'équipe seniors suscitée jusqu'à règlement du préjudice

- Devis joint aux attendus

- D'amender le club de VAULX EN VELIN de la somme de soixante euros (60€) pour absence non excusée de COQUIN Laurent,

Voies de recours après notification des sanctions

Les sanctions disciplinaires ci-dessus sont susceptibles d'appel, auprès de la commission d'appel du DISTRICT de LYON et du RHONE de Football, (Voir article 3.4 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football) et selon les délais et modalités précisés dans les articles 3.4.1.1 et 3.4.1.2 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineure (s)

Bernard BOISSET Président

Lucien SINA secrétaire

DOSSIER N° 62 SAISON 2017/2018 AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 20114973 Coupe de LYON et du RHONE FUTSAL du 27/05/2018 MIRIBEL FOOT // ST FONS FUTSAL

Motif: incident après match

La Commission

Siégeant au District de Lyon et du Rhône de Football, en séance du 19 JUIN 2018, composée de Messieurs

Membres du comité directeur : B.BOISSET, président - Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire - Michel GUICHARD – Guy CASELLES - André QUENEL – Jean Marie SANCHEZ - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une instruction, conformément aux dispositions des articles 3.2 et 3.3.2 du Règlement Disciplinaire,

- Après lecture du rapport de l'instructeur par Robert PROST

- Après lecture des pièces versées au dossier

- Après audition de :



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

NADJA Fethi et DURAND Xavier, arbitres officiels de la rencontre
DUBOURG Christian, délégué officiel du DLR

CLUB: MIRIBEL FOOT - 580583

Président : HAMOUR Hallid

Dirigeant : HAMIDI Mounir et/ou MAACHI Adil, absents non excusés

CLUB: ST FONS FUTSAL- 582084

Président : BELLADJ Ridha

Dirigeant : TOUMI Yacine

Régulièrement convoqués

Après étude des pièces versées au dossier, jugeant en première instance, les personnes appelées autres que les membres de la Commission n'ayant pris part ni aux délibérations, ni aux décisions

- Considérant que la rencontre s'est déroulée dans un climat tendu, mais néanmoins dans un esprit correct avec de nombreux supporters (une centaine) de chaque équipe situés séparément de chaque côté des tribunes, avec une tendance plutôt contestataire du côté de ST FONS FUTSAL, plus calme du côté de MIRIBEL, ces derniers s'exprimant avec beaucoup de joie lorsque leur équipe marquait un but
- Considérant que malgré les rappels à l'ordre de la part de la table de marque et des officiels, suite au comportement de certains supporters de ST FONS, certains ont continué leurs invectives à l'encontre des arbitres et des joueurs de MIRIBEL, en provoquant notamment leur capitaine
- Considérant qu'à la fin de la rencontre, un supporter de MIRIBEL est descendu sur le terrain pour provoquer les supporters de ST FONS déjà très excités, certainement vexé par ce comportement, un supporter de ST FONS s'est précipité sur le supporter de MIRIBEL
- Considérant que suite à cela, les supporters des deux camps ont envahi le terrain, ce qui a eu pour effet de déclencher une bagarre générale entre les deux groupes de supporters
- Considérant que malgré les demandes du président du DLR, Pascal PARENT et du président de la commission FUTSAL Roland BROUAT, il a fallu l'intervention de la Gendarmerie pour que le calme revienne
- Considérant qu'une fois le calme revenu, la salle évacuée, les officiels ont constaté des dégradations importantes du côté de l'emplacement des supporters de ST FONS (bancs arrachés, un extincteur vidé et endommagé, armoires cassées, un jeu de maillot détérioré par le produit de l'extincteur)
- Considérant que lors de l'audition, les dirigeants de ST FONS reconnaissent les dégradations mais pour ce qui est de la bagarre générale, ils réfutent les rapports des officiels et mettent en doute la parole de Pascal PARENT président du DLR et du président de la commission FUTSAL Roland BROUAT, contestant le fait qu'il leur soit imputé que la centaine de supporters soit tous de ST FONS
- Considérant que lors de l'audition, le président de MIRIBEL reconnaît que le supporter a provoqué les supporters de ST FONS mais pour ce qui est de la bagarre générale, il réfute les rapports des officiels et met en doute la parole de Pascal PARENT président du DLR et du président de la commission FUTSAL Roland BROUAT, contestant le fait qu'il soit imputé au club que la centaine de supporters soit tous de MIRIBEL
- Considérant que la mairie d'IRIGNY a fait parvenir trois devis à la commission de discipline correspondant aux montants des dégradations causées par les supporters de ST FONS
- Considérant que pendant les incidents, même si les joueurs se sont bien comportés, il n'en demeure pas moins que le comportement des supporters des deux clubs est intolérable et inacceptable surtout lors d'une finale de coupe
- Considérant que l'article 4.1 du règlement disciplinaire, précise que le club recevant comme le club visiteur, même sur terrain neutre est responsable du comportement de ses supporters
- Considérant que les officiels confirment en tous points leurs rapports
- Considérant, en outre, les dispositions de l'article 128 des RG FFF dont extrait comme suit : « Pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve contraire... » Suite aux faits relatés ci-dessus, après en avoir délibéré, en application des articles 128 et 200 des règlements généraux de la FFF, et en application des articles 2 et 4, des règlements disciplinaires du DLR, la commission décide :

En application du tableau synthétique (VII)

(rappel des décisions prises lors des assemblées générales des 18/05/2001 & 10/11/2001 - ou antérieurement confir-



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

mées ou complétées par les assemblées générales des 28/06/2002, 09/11/2002, 21/06/2003, 19/06/04, 17/06/2005, 14/06/2008, 23/06/2012, 17/06/2017 et mises à jour du nouveau code disciplinaire (assemblée fédérale de MARS 2017)

Consignes données à la commission de discipline et à la commission d'appel des affaires disciplinaires du D.L.R. – hors montant des amendes – pour toutes les compétitions officielles du D.L.R.) **Pages 146 et 147 de l'annuaire 2017///2018 du DLR paragraphe c) article I) et III)**

CLUB: MIRIBEL FOOT - 580583

- De donner un premier avertissement au club de MIRIBEL FOOT

- D'imposer quatre matchs à huis-clos pour les quatre premières journées de championnat avec deux délégués officiels du DLR aux frais de MIRIBEL

Ces journées seront programmées par la commission de discipline dès que le calendrier sera établi

- D'interdire les équipes seniors du club de MIRIBEL FOOT de toutes coupes officielles organisées par la FFF, la LIGUE, le DLR et les groupements pour une période de deux ans

D'amender le club de MIRIBEL FOOT de la somme de deux cent cinquante huit euros (258€) premier avertissement, plus trente cinq euros (35€) pour frais d'instruction, plus soixante euros pour absence non excusée de HAMIDI Mounir et/ou MAACHI Adil, (60€), soit un total de trois cent cinquante trois euros (353€).

CLUB: ST FONS FUTSAL - 582084

- De donner un premier avertissement au club de ST FONS FUTSAL

- D'imposer quatre matchs à huis-clos pour les quatre premières journées de championnat avec deux délégués officiels du DLR aux frais de ST FONS FUTSAL

Ces journées seront programmées par la commission de discipline dès que le calendrier sera établi

- D'interdire les équipes seniors du club de ST FONS FUTSAL de toutes coupes officielles organisées par la FFF, la LIGUE, le DLR et les groupements pour une période de deux ans

- La commission impose au club de ST FONS FUTSAL de prendre contact avec la mairie d'IRIGNY pour le règlement des trois devis correspondants aux montants des dégradations causées par ses supporters lors de la rencontre suscitée, Si le club de ST FONS FUTSAL ne s'est pas acquitté de cette affaire au plus tard le 1^{er} SEPTEMBRE 2018, la commission de discipline prononcera une suspension pour toutes les équipes seniors jusqu'à règlement du litige

- D'amender le club de ST FONS FUTSAL de la somme de deux cent cinquante huit euros (258€) premier avertissement, plus trente cinq euros (35€) pour frais d'instruction, soit un total de deux cent quatre vingt treize euros (293€).

Les devis sont joints à la présente notification

Voies de recours après notification des sanctions

Les sanctions disciplinaires ci-dessus sont susceptibles d'appel, auprès de la commission d'appel de la LIGUE AU-VERGNE RHONE ALPES de Football, (Voir article 3.1.1 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football) dans un délai de 7 jours à compter de sa notification et des modalités précisés dans les articles 3.4.1.1 - 3.4.1.2 -3.4.1.3 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineure (s)

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER N°63 SAISON 2017/2018 AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 19363231 U17 D3 du 26/05/2018 CHASSIEU DECINES // CHAPONNAY MARENNES

Motif: comportement illicite

La Commission

Siégeant au District de Lyon et du Rhône de Football, en séance du 19 JUIN 2018, composée de Messieurs :

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président - Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – Guy CASELLES - Michel GUICHARD -André QUENEL – Jean Marie SANCHEZ - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une instruction, conformément aux dispositions des articles 3.2 et 3.3.2 du Règlement Disciplinaire,



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

- Après lecture du rapport de l'instructeur par Robert PROST
- Après lecture des pièces versées au dossier
- Après audition de : BENMEHAIAOUI Sofiane, arbitre officiel de la rencontre

CLUB: CHASSIEU DECINES - 550008

Président : représenté par BUONOMO Maxence

Dirigeant: JOUSSELIN Luc

CLUB: CHAPONNAY MARENNES- 546317

Président : URBINATI Gilles

Dirigeants : PADROS Olivier et BERNARD Jean Christophe

Régulièrement convoqués

Après étude des pièces versées au dossier, jugeant en première instance, les personnes appelées autres que les membres de la Commission n'ayant pris part ni aux délibérations, ni aux décisions

- Considérant que l'arbitre officiel relate dans son rapport que suite à l'ouverture du score par l'équipe de CHASSIEU DECINES, cinq ou six supporteurs ont craqué des fumigènes et des pétards sur le bord de touche
- Considérant que suite à cela, l'arbitre a demandé aux dirigeants de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise pas car il arrêterait la rencontre
- Considérant que JOUSSELIN Luc, dirigeant de CHASSIEU DECINES est venu se positionner vers ces supporteurs et a fait le nécessaire pour qu'ils ne recommencent pas leurs méfaits
- Considérant qu'à la mi-temps, l'officiel a averti une nouvelle fois les dirigeants de CHASSIEU DECINES qu'au moindre fait il arrêterait définitivement la rencontre
- Considérant que l'arbitre précise dans son rapport que ce petit groupe de supporteurs ont tenu des propos homophobes à l'encontre des joueurs de CHAPONNAY MARENNES et qu'une altercation verbale s'est produite entre joueurs, entraîneurs et parents des deux camps, altercation très brève vite calmée
- Considérant que le club de CHASSIEU DECINES confirme les faits en expliquant que ce groupe de pseudo supporteurs sont des copains de certains joueurs et qu'il est difficile pour eux de les canaliser
- Considérant que le club est responsable de la police du terrain et de ses supporteurs quels qu'ils soient
- Considérant, en outre, les dispositions de l'article 128 des RG FFF dont extrait comme suit : « Pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve contraire... » Suite aux faits relatés ci-dessus, après en avoir délibéré, en application des articles 128 et 200 des règlements généraux de la FFF, et en application des articles 2 et 4, des règlements disciplinaires du DLR, la commission décide :
- De donner un premier avertissement au club de CHASSIEU DECINES en faisant toutefois application du sursis
- D'imposer quatre matchs de suspension de terrain pour toutes les équipes évoluant à onze pour la saison 2018/2019 en faisant application du sursis
- Amende le club de CHASSIEU DECINES de la somme de cent quatorze euros (114€) pour mauvais comportement des supporteurs, plus soixante dix euros (70€) pour frais d'instruction, soit un total de cent quatre vingt quatre euros (184€)

Voies de recours après notification des sanctions

Les sanctions disciplinaires ci-dessus sont susceptibles d'appel, auprès de la commission d'appel du DISTRICT de LYON et du RHONE de Football, (Voir article 3.4 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football) et selon les délais et modalités précisés dans les articles 3.4.1.1 et 3.4.1.2 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineure (s)

Bernard BOISSET Président

Lucien SINA secrétaire

DOSSIER N° 64 SAISON 2017/2018 AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N°20416489 U17 Coupe GLM du 03/06/2018 AS MONTCHAT // AS BUERS VILLEURBANNE

Motif: comportement illicite

La Commission

Siégeant au District de Lyon et du Rhône de Football, en séance du 19 JUIN 2018, composée de Messieurs :



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président - Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – Guy CASELLES - Michel GUICHARD -André QUENEL – Jean Marie SANCHEZ - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une instruction, conformément aux dispositions des articles 3.2 et 3.3.2 du Règlement Disciplinaire,

- Après lecture du rapport de l'instructeur par Robert PROST

- Après lecture des pièces versées au dossier

- Après audition de :

LEVYN Elie, arbitre officiel de la rencontre

BLANCHARD Jean François, président du groupement LYON METROPOLE

CLUB: AS MONTCHAT- 523483

Président : KESISIAN Henri

Dirigeant : DUBUIS Mathieu et BENMAHAMMED Aymene

CLUB: BUERS VILLEURBANNE - 520835

Président : représenté par GHAZEL Mehdi

Dirigeant : KHALEF Sabri

Régulièrement convoqués

Après étude des pièces versées au dossier, jugeant en première instance, les personnes appelées autres que les membres de la Commission n'ayant pris part ni aux délibérations, ni aux décisions

- Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre suscitée stipule dans son rapport que des supporters identifiés comme des supporters des BUERS ont lancé une fusée d'artifice sur le terrain suite à un but marqué par l'équipe des BUERS

- Considérant que BLANCHARD Jean François, président du groupement LYON METROPLOLE relate les même faits, en complétant que ce même groupe de supporters a fait exploser un pétard à la mi-temps non loin d'un représentant du groupement, que suite à son intervention, ces agissements ont cessé pendant la deuxième mi-temps, qu'à la fin du match, alors que les équipes étaient dans leurs vestiaires, un autre pétard aurait éclaté dans le couloir

- Considérant que le jour de l'audition, le représentant des BUERS confirme les faits tout en précisant que ce groupe de personnes ne sont pas apparemment des BUERS

- Considérant que concernant les faits sur le terrain, ces derniers sont confirmés par les officiels, mais personne ne peut confirmer le pétard dans le vestiaire

- Considérant que sur terrain neutre, chaque club est responsable de ses supporters quels qu'ils soient

- Considérant, en outre, les dispositions de l'article 128 des RG FFF dont extrait comme suit : « Pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve contraire... » Suite aux faits relatés ci-dessus, après en avoir délibéré, en application des articles 128 et 200 des règlements généraux de la FFF, et en application des articles 2 et 4, des règlements disciplinaires du DLR, la commission décide :

- De donner un premier avertissement au club des BUERS en faisant application du sursis

- D'imposer au club des BUERS quatre matchs de suspension de terrain pour toutes les équipes évoluant à onze pour la saison 2018/2019 en faisant toutefois application du sursis

- Amende le club des BUERS de la somme de cent quatorze euros (114€) pour mauvais comportement des supporters plus soixante dix euros (70€) pour frais d'instruction, soit un total de cent quatre vingt euros (184€)

Voies de recours après notification des sanctions

Les sanctions disciplinaires ci-dessus sont susceptibles d'appel, auprès de la commission d'appel du DISTRICT de LYON et du RHONE de Football, (Voir article 3.4 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football) et selon les délais et modalités précisés dans les articles 3.4.1.1 et 3.4.1.2 du règlement disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineure (s)



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

➡ INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs. Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

➡ AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 20 Juin 2018

DOSSIER N° AD 15

APPEL DU JOUEUR BOUTARFA ALEXANDER DU CLUB F.C. DU POINT DU JOUR ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 14/06/2018

DATE DU MATCH : 25/05/2018 CATEGORIE : VÉTÉRANS - - POULE A

CLUBS : U.S. DES COTEAUX LYONNAIS 5 (519903) / F.C. DU POINT DU JOUR 5 (509685)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur un joueur

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 09 Juillet 2018 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : José Antonio DA COSTA

M. l'Arbitre Assistant : Rémi BABY (U.s. Des Coteaux Lyonnais)

M. l'Arbitre Assistant : Hassene ZITOUNI (F.c. Du Point Du Jour)

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB U.S. DES COTEAUX LYONNAIS

M. le Président : Denis COLLUMEAU ou son représentant

M. le Dirigeant : Olivier PONCET (délégué)

M. le Dirigeant : Sébastien PAVIA (délégué)

M. l'Educateur : Jean Michel BOUCHY

M. le Joueur N° 2 : Mathieu BOUILLLOUD (capitaine)

M. le Joueur N° 8 : Georges RAMOS

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F.C. DU POINT DU JOUR

M. le Président : Philippe HUBAC ou son représentant

M. l'Educateur : Christian CLERC

M. le Joueur N° 13 : Amadeu MARTINS DOS SANTOS (capitaine)

M. le Joueur N° 9 : Alexander BOUTARFA

M. le Joueur N° 10 : Florian DARGOT

Munis de leurs licences ou pièces d'identité



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 5.4.2.

En application des dispositions de l'article 5.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel-rhone@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

- Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.
- Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.
- Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).
- Conformément aux dispositions de l'article 5.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile ainsi que les frais inhérents à la procédure d'appel sera imputé au Club appelant dont la responsabilité, et/ou celle d'un de ses licenciés, est reconnue, même partiellement.
- En vertu de l'article 5.4.1 et 5.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 5.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au joueur du club appelant dont la responsabilité est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 25 Juin 2018

Présents : M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Bernard BOISSET - Comité Directeur
M. Ivan BLANC - Membre

DOSSIER N° AR 14

APPEL DE S. C. BRON TERRAILLON PERLE CONTRE COMMISSION DES RÈGLEMENTS (PV N°387 du 17 Mai 2018)

DATE DU MATCH : 28/04/2018 CATEGORIE : U15 - D3 - POULE A



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

CLUBS : S. C. BRON TERRAILLON PERLE 1 (590385) / ET.S. TRINITE LYON 2 (523960)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueurs en équipe supérieure

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB S. C. BRON TERRAILLON PERLE

M. le Président : Tahar OUNNAS - Excusé

M. le Dirigeant : Samir M'HACHI - Licence N° 2548648455

M. l'Éducateur : Mahmoud GANDOUIZ - Licence N° 2545987693

POUR LE CLUB ET.S. TRINITE LYON

M. le Président : Gérard GIUDICE - Licence N° 2510049096

M. l'Éducateur : Hicham KADIRI - Excusé

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDÉRANT que la réserve, faite par FMI, a été confirmée par courriel dans les délais réglementaires,
CONSIDÉRANT que la première réserve est prise en compte comme une réserve d'avant match,
CONSIDÉRANT que dans le courriel de confirmation de la réserve, il est mentionné une seconde réserve,
CONSIDÉRANT que cette seconde réserve doit être prise en compte comme réclamation d'après match,
CONSIDÉRANT que le Club de ET.S. TRINITE LYON est en infraction avec les Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône uniquement sur la seconde réserve,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

- Réserve d'avant match, après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de ET.S. TRINITE LYON (U15 - D3 - poule D), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B - 3 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône,

- Réserve après match, après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de ET.S. TRINITE LYON (U15 - D3 - poule D), l'équipe 2 de ce club est en infraction avec l'article 10, alinéa B - 1 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône pour les joueurs :

ADJESSA Valère - Licence n° 2546265051

NAIT SAIDI Ramy - Licence n° 2546161500

OTMANI Amar - Licence n+ 2546376493

ZEMMA Wassil - Licence n° 2545884834

INDISANI SAKI WABANZA Sébastien - Licence n° 2546279071

TOUNEKTI Mohamed - Licence n° 2545648554

- Amende de $3 \times 62 = 186$ (cent-quatre-vingt-six) euros le club du ET.S. TRINITE LYON pour trois joueurs non qualifiés pour ce match,

- Plus 51 (cinquante-un) euros de remboursement au club de SC Bron Terrailon Perle,

- Donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 3 à 0 au club ET.S. TRINITE LYON sans reporter le gain du match au club S. C. BRON TERRAILLON PERLE,

- Impute au club SC Bron Terrailon Perle la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission Sportive et des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

AFFAIRE REGLEMENTAIRE

Réunion du 05 Juin 2018

DOSSIER N° AR 12

APPEL DE CHAZAY F. C. ET C.S. NEUVILLOIS CONTRE COMMISSION DES RÈGLEMENTS / (PV N°387 du 17 Mai 2018)

DATE DE PUBLICATION : 17/05/2018

DATE DU MATCH : 12/05/2018

CATEGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE D

CLUBS : CHAZAY F. C. 2 (554474) / C.S. NEUVILLOIS 3 (504275)

Le Club CHAZAY F. C. est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Joffrey SPICA

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres : Michel GREGEOIS, William BARRE, Amadeu DO REGO.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : Membres : Mohamed AROUS, Gérard GRANJON, Guillaume CIMIER, Moussa TALL, Sami CHAOUCH, Christophe BOULON, Muharrem YUKSEL, Roger ANDRE, Jean Luc COMACLE, Lucien CHARBONNEL et Thierry BOLZE.

PREAMBULE

La Commission de l'Arbitrage adresse tout son soutien et formule ses vœux de prompts rétablissement à Jean Marie HERNANDEZ et à Guillaume VARICHON.

RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

LUGOT Grégory : demande transmise à M. CHABAUD

Courriers des clubs :

AS MANISSIEUX : Demande transmise à M. LEFRANC

A.S. ST PRIEST : Demande transmise à M. CHAOUCH et M. CHABAUD

TRESORERIE

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs les arbitres,

La saison arrivant à son terme, nous devons clôturer tous les dossiers de trésorerie avant le 2 juillet 2018. Merci de bien vouloir nous adresser vos derniers rapports ainsi que les reçus correspondants avant cette date.

Tout dossier qui arriverait après cette date ne sera pas traité et remboursé.

Merci de votre compréhension. Salutations sportives.

Le trésorier CDA



➡ DECISIONS

Décisions suite à la parution des classements :

Lors de la publication des classements de fin de saison, pour certains arbitres, l'affectation pour la saison prochaine est « Examen à repasser ».

De même les arbitres suivants ainsi que les clubs représentant recevront une notification par mail de cette décision :

AKKUS Nafis (U19)
BEN MABROUK Yanis (U19)
CHORFI Anas (JAD U17)
ERYILDIZ Kazim Mohamed (JAD U17)
FERHA Rayan (JAD U17)
FERHAT Medhy (JAD U17)
IDRANI Ismail (JAD U15)
IDRANI Mohamed Amine (JAD U15)
IDRANI Rami (JAD U15)
OUZOUNIAN Gauthier (JAD U17)
ROSSIGNOL Baptiste (JAD U17)
SBAHI Ibrahim (D4)
UZMEZ Yasin (U19)

➡ CONVOCATIONS

Convocation suite à la parution des classements :

Lors de la publication des classements de fin de saison, pour certains arbitres, l'affectation pour la saison prochaine est « reprise sous conditions ».

Afin de mettre en place les conditions pour reprendre l'activité d'arbitrage la saison prochaine, les arbitres suivants sont convoqués le LUNDI 9 JUILLET 2017 au siège du District de Lyon et du Rhône :

Convocations à 18h00 :

ABRIKH Salah (JAD U17)
BEKADDOUR Younes (U19)
BELHARIZI Fateh (D4)
BENMIRA Mohamed (D4)
BOUTORH Walid (JAD U17)
BOUYAHIAOUI Ylies (JAD U15)
CAMARA Samba (JAD U15)
CHIKHI ZAIDI Fares (JAD U15)
DOUITE Zoubir (U19)
ENGOUE N'ZEELE Jean Martinien (JAD U15)
FRANCOLS Jeremy (U19)
GUEI Pierre (D4)
GUENFOUD Amine (JAD U17)
GUILLOMIN Pierre (U19)
HADDAD Aymen (D4)

Convocations à 19h00 :

HAMZA Boubaker (U19)
MAHMOUTI Bilal (JAD U17)
MANIMBEL Florian (JAD U15)
MEKKAOUI Sofiane (D4)
MESIC Ednan (U19)
MHAMDI Kamel (D4)
MIHAJLOVIC Martin (JAD U17)
MOCKBEL Dalil (JAD U15)
MOKHBISID Ali (JAD U15)



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

MOREIRA Josselin (JAD U15)
MOUEDDA AZZEM Zinedine (JAD U15)
SCIANDRA Kevin (D4)
SLITI BITAM Mehdi (JAD U17)
SOW Saidou (D4)
VATI Fabien (D4)

DATES A RETENIR

MARDI 3 JUILLET 2018 :

Remise des écussons aux nouveaux arbitres – URBAN SOCCER LYON PARILLY (Horaire à venir).

MERCREDI 4 JUILLET 2018 :

l'examen blanc n°1 des arbitres, jeunes arbitres et assistants Promotionnels – Siège DLR (19H00).

LUNDI 9 JUILLET 2018 :

Réunion plénière de fin de saison – Siège DLR (20H30)

Convocation des membres de la Commission de l'Arbitrage.

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

J'adhère à l'UNAF pour 2018-2019

Belle promotion 2018

Newsletter #4

Et les infos flash diverses à suivre...

Soirée des trophées et barbecue le Vendredi 29 juin 19h00

Nous avons le plaisir de t'informer de l'organisation de notre traditionnelle réception de début d'été, en l'honneur des arbitres adhérents UNAF. Seront distingués à cette occasion, par trophées et médailles, ceux qui ont été promus, ceux qui cessent leur activité et enfin ceux qui ont rendu services à l'UNAF. Comme cela vous avait déjà été annoncé, cette sympathique réception se tiendra le vendredi 29 juin à partir de 19h00 au Restaurant La Rive Gauche - Parc de Gerland - LYON 7ème.

Pour une parfaite organisation, nous te demandons de bien vouloir t'inscrire dès la lecture de cet article grâce au lien indiqué ci-dessous, avant le lundi 25 juin :

<https://goo.gl/forms/LjEezt0Yc1cufoJH3>

Comme la saison dernière, la participation aux frais du repas est de 15 euros par personne (pas de tarif enfant). L'amicale prend à sa charge le complément du prix total du repas. N'oublies pas de régler immédiatement soit par Carte Bancaire via notre site web sécurisé avec notre partenaire Crédit Mutuel, soit par chèque bancaire envoyé à l'adresse postale du District de Lyon et du Rhône.

Adhésion UNAF 2018-2019, c'est reparti !:

Pour adhérer à l'UNAF, nous t'invitons à régler ta cotisation pour un montant inférieur à 5€ par mois . C'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale. 46 € pour un adulte et 33€ pour un jeune, pour être adhérent du club UNAF, ce qui permet de bénéficier d'une multitude d'avantages.

Alors sans plus attendre, payes ta cotisation soit par chèque bancaire soit par carte bancaire en ligne sur notre site web. Tu trouveras également sur notre site web l'accès au formulaire électronique ou au formulaire papier. Un reçu de paiement te sera délivré sur simple demande.



COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél 04 72 76 01 24

technique@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Président : M. Farid DJEBAR **Secrétaire** : Khadija (04.72.76.01.24)**Membres** : M. Sylvain RICHARD (C.T.D.) : 06.22.46.60.11, Benoît SUBRIN (C.T.D) 06 98 70 23 49, Rémi PELOUX (C.D.F.A) : 06-99-21-88-03, Jérôme HERNANDEZ (ES)

➔ RESULTATS CERTIFICATIONS CFF JUIN 2018

Certification CFF1 : Mardi 19 juin 2018 (Gerland)

Nom - Prénom	Club	Epreuve "Pédagogie"	Epreuve "Oral / de Stage"	Résultat
BENIERE Kévin	U.S. MILLERY VOURLES	Validée	Non Validée	Non Validé
DAHMANI Yassine	ENT.S. ST PRIEST	Validée	Validée	Validé
DEMDOUM Rabair	ENT.S. ST PRIEST	Validée	Validée	Validé
FERNANDEZ--GALLOIS Yohann	ATOM S F PIERRELATTE	Validée	Validée	Validé
FERREIRA José	C.S. OZON ST SYMPHORIEN	Validée	Validée	Validé
GAUTHIER Christophe	S. C. BRON TERRAILLON	Non Validée	Non Validée	Non Validé
GERARD Joseph	A.S. ST PRIEST	Validée	Validée	Validé
GIRAUDIER Guillaume	U.S. LA BATIE DIVISIN	Validée	Validée	Validé
GUEMRI Mohamed Belgacem	ASVEL F	Validée	Validée	Validé
HABBA Belgacem	U.S. M PIERRE BENITE	Validée	Validée	Validé
JOUTZ Mickaël	F.C. VAL LYONNAIS	Non Validée	Validée	Non Validé
LAINÉ Teddy	F.C. MUZOLAIS	Validée	Validée	Validé
LAVIOLETTE Willy	C. S. MEGINAND	Validée	Validée	Validé
LEGOUT Vincent	A.S. CRAPONNE	Validée	Validée	Validé
NKENZO Steve	O. DE RILLIEUX	Non Validée	Non Validée	Non Validé
POMMERIE Lionel	F.C. DU PAYS DE L ARBRESLE	Non Validée	Validée	Non Validé
POUGEON Jean François	F.C. LYON FOOTBALL	Validée	Validée	Validé
POURCHAILLE Raphaël	U.S. LA BATIE DIVISIN	Validée	Validée	Validé
SAADI Akim	LYON-DUCHERE A.S.	Validée	Validée	Validé
SOULARD Franck	ST JEAN BUSSIÈRE SP.	Validée	Validée	Validé
ZITOUNI Ahmed	EV. DE LYON	Non Validée	Non Validée	Non Validé
KACI MOUSSA Sami	FC CROIX R	Validée	Validée	Validé
BOUHAFS Riad	VILLEURBANNE UNITED	Non Validée	Validée	Non Validé
HAMADI Helmi	ASAV	Validée	Validée	Validé
RUBIO Tristan	AS ECULLY	Validée	Validée	Validé
NAFTI Samy	UO TASSIN 1/2 LUNE	Validée	Validée	Validé
CERVANTES Esteban	FC CHAPONNAY M.	Validée	Validée	Validé
VEYSSEYRE Quentin	FC CHAPONNAY M.	Validée	Validée	Validé

**Certification CFF2 et CFF3 :** Jeudi 21 juin 2018 (Gerland)

	Nom	Prénom	Club	Epreuve "Pédagogie"	Epreuve "Oral / de Stage"	Résultat
C. F. F. 2	EFE	HALIM	SO PONT DE CHERUY	Validée	Validée	Validé
	EVGRAFOV	André	AS MINGUETTES	Non Validé	Validée	Non Validé
	ERDENER	Ali	STE FOY LES LYON	Validée	Validée	Validé
	ASSOUMANI	YASSIR	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST	Validée	Validée	Validé
	BADORO	AHAMED SAMIR	F.C. VAULX EN VELIN	Validée	Validée	Validé
	BOUMRAH	LAURENT	F.C. VAULX EN VELIN	Non Validé	Validée	Non Validé
	CYIZA	ANGELO SALVATOR	A.S. ECULLY F.	Validée	Validée	Validé
	DAVID	VINCENT	A. M ST PIERRE LA PALUD	Validée	Validée	Validé
	GUINEL	LOIC	F.C. VILLEFRANCHE	Validée	Validée	Validé
	LAVIOLETTE	WILLY	C. S. MEGINAND	Validée	Validée	Validé
	MANGUILA	SAMUEL	A.S. DE MONTCHAT	Non Validé	Validée	Non Validé
	MAPUATA	RICHARD	CALUIRE F. FEMININ 1968	Non Validé	Validée	Non Validé
	ESCOFFIER	YOHANN	F. C. SUD OUEST 69	Validée	Validée	Validé
	DORIER	Alexandre	LOSC	Non Validé	Validée	Non Validé
	MONTAGNON	Patrice	AS ECULLY	Validée	Validée	Validé
	LEROUGE	Christopher	SUD LYONNAIS	Validée	Validée	Validé
	OCLEPPO	HUGO	U.S. MILLERY VOURLES	Validée	Validée	Validé
	DUVALET	BENJAMIN	A.S. BELLECOUR PERRACHE	Non Validée	Non Validée	Non Validé
	RICHY	KEVIN	F.C. BORDS DE SAONE	Non Validée	Validée	Non Validé
	SALAMACHA	GABIN	OLYMPIQUE LYONNAIS	Validée	Validée	Validé
	SISBANE	HABIB	A.S. DE MONTCHAT	Validée	Validée	Validé
	SONNET	MELANIE	CHASSIEU DECINES F.C.	Validée	Validée	Validé
	VALAT	ALEXANDRE	F. C. SUD OUEST 69	Validée	Validée	Validé
	YART	BRUNO	U.S. EST LYONNAIS FOOT	Validée	Validée	Validé
	FERREIRA	Bruno	AS ECULLY	Non Validée	Validée	Non Validé
	FALL	Ibrahim	FCCR	Non Validée	Validée	Non Validé
MEBARKI	Mehdi	LYON-DUCHERE A.S.	Validée	Validée	Validé	
C. F. F. 3	ALLAK	Elias	LYON CROIX ROUSSE F.	Validée	Validée	Validé
	AMSAL	Abellaali	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST	Validée	Validée	Validé
	BENMAHAMMED	Aymene	A.S. DE MONTCHAT	Validée	Validée	Validé
	BETTULAT	Franck	UGA	Non Validée	Non Validée	Non Validé
	BLACHE	Cédric	CASCOL	Validée	Validée	Validé
	KHILI	Amar	CASCOL	Validée	Validée	Validé
	LINDECKER	Eddie	A.S. RHODANIENNE	Non Validée	Validée	Non Validé
	MEKKI	Hamza	LYON-DUCHERE A.S.	Validée	Validée	Validé
	NAFTI MOHAMED	Karim	F.C. LYON FOOTBALL	Validée	Validée	Validé
	NGUYEN	Robert	O SATHONAY-CAMP F	Validée	Validée	Validé
APETE	Kodjo	LYON-DUCHERE A.S.	Validée	Validée	Validé	
SOUGRATI	Youssef	F.C. DU POINT DU JOUR	Non Validée	Validée	Non Validé	

Les éducateurs ayant validés le brevet fédéral de football (CFF1, CFF2, CFF3 et CFF4) au cours de la saison 2017/2018, ont été conviés à **une remise « officielle » des diplômes le : Mardi 3 juillet 2018 à 19h00 (UrbanSoccer-Lyon Parilly)**



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Président : Bernard COURRIER. **Membres :** Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Lakh-dar TOUATI, Marcel WITTMANN. **Contacts téléphoniques :** Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

➡ ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Suite à une réunion initiée par Arsène Meyer président délégué du DLR en présence de Joseph Inzirillo président de la commission des règlements, Bernard Courier président de la commission sportive et Alain Barbier vice-président de la commission sportive, il a été précisé et confirmé que selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, dans tous les cas la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité. Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

- Feuilles de matchs manquantes :

Féminines U18 D1 à 8 ple A 61590.1 du 02/06/18 : Ent Vénissieux 69 Fem - Amplepuis

- L'équipe recevante de la rencontre suivante est amendée de 20 Euros :

Séniors D1 PI B 50127.2 du 26/05/2018 – Us Vaulx –Pont cheruy

U17 D2 PI A 52042.2 du 26/05/2018 – Mions – St Cyr Mt D or

U15 D4 PI N 58365.2 du 26/05/2018 – Sud Lyonnais – Feyzin CBE

- 1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1

Futsal D4 PI C 61741.2 du 19/05/2018 – Oullins - Décines

- 2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements généraux

Féminines Séniors D1 A11 Ple B Pomotion 60594.1 du 12/05/2018 US des Monts –Poules Echar

- En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, l'équipe recevante a match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si la feuille de match ou copie n'est pas parvenue au District avant le 02/07/2018 à 14 heures : est concernée l'équipe recevante ci-dessous :

Futsal D4 Ple C Gr B 61739.2 du 03/05/2018 – UGA Décines – GFC Lyon



ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2017/2018 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

MONTEES / DESCENTES FIN DE SAISON 2017/2018

Modifications importantes :

En séniors D2 ple D, suite à décision de la commission des règlements sur le match Chambost-Allières – Neuville 2 donnant match perdu à Neuville (-1 point) et report du gain du match à Chambost (3 points), le classement est modifié.

Ainsi, Chambost-Allières est 10^{ème}, Millery-Vourles est 11^{ème} et Méginand 2 est 12^{ème}.

Millery-Vourles n'est donc plus repêché.

En U19, nous comptons deux descentes de ligue vers le District.

Ainsi, par application de l'article 4.00 des règlements sportifs, il y aura 1 montée de moins pour toutes les catégories à compter du niveau D2.

En D2, St-Genis-Laval (FP 45) ne monte pas en D1

En D3 FC Grigny (FP 45) ne monte pas en D2.

En U15 D4, suite à décision de la commission des règlements sur le match Craponne 2 – Ent Hte Azergues, Craponne 2 a match perdu.

Ainsi Ent Hte Azergues monte en D3 à la place de Craponne 2.



COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Présents : Mme CHAUVOT. Mr CATHELAND **Excusées** : Mmes PUECH, DI RIENZO, PLATROZ. VERGUET.

➡ AG DE FIN DE SAISON 2017/2018

Elle a eu lieu le vendredi 22 juin au district. Remerciements à tous les clubs présents

Un article sur le site du district sera très prochainement en ligne pour donner toutes les informations pour la saison 2018 2019, notamment les modifications pour les équipes évoluant en football d'animation.

➡ AG DE DEBUT DE SAISON 2018/2019

SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 9 heures à 12 heures au district de Lyon et du Rhône de Football.

Pour tous les clubs ayant engagé une équipe en championnat Séniors / U18F / U15F (facultatif pour le football d'animation) un représentant par club suffi mais **est obligatoire**.

Tout club absent sera amendé de 124€.

➡ ENGAGEMENT SENIORS COUPE DE FRANCE 2019

Les clubs peuvent dès à présents s'inscrire en coupe de France Féminine pour la saison 2018/2019 sur FootClubs.

Soyez nombreux à le faire avant le **15 Août** afin d'avoir un maximum de qualifiés au 1^{er} tour fédéral (à partir de cette année, le maximum de clubs qualifiés est passé à 8 équipes). Les inscriptions seront toujours possible après cette date jusqu'à début septembre, la date limite vous sera précisée ultérieurement. Frais d'inscription 26 Euros.

Pour rappel, les clubs de R1F et R2F ont obligation de participer à la coupe de France féminine. Pour les R1F, cela est spécifié dans l'article 4 du règlement de l'épreuve.

1^{er} tour le 23 septembre 2018

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2018

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission présents : M. Lionel POIRIER, M. Roland BROUAT, Alexandre Simonetti

➡ SPECIAL CHAMPIONNAT

Le tirage a été effectué ce lundi 25 juin par Arsène MEYER, Président Délégué du District de Lyon et du Rhône.

D1

BEAUJOLAIS 2

ALF 2

SUD AZERGUES 1

FC VAULX

FUTSAL COTIERE AIN

D2

LIMONEST 2

MOULIN A VENT 2

LYON 6

CHAVANOZ 2

S.L.D



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

MONTCHAT
DRINA
NOUVELLE GENERATION
FUTSAL DE VAULX
MINGUETTES 2
MIRIBEL
MUROISE

MARTEL CALUIRE 3
CIVRIEUX 2
USGA VIENNE
FUTSAL MT D'OR3
FC CALUIRE 2
SAINT FONTS
F.FUTSAL RILLEUX

Accède en ligue : Mornant

Descend de ligue : Beaujolais 2

Montent en D1 : Minguettes 2 – Miribel – Muroise

Descend en D2 : Moulin à vent 2

Montent en D2 : Saint-Fons – F.F. Rillieux – Futsal Mt d'Or 3 – FC Caluire 2

Descend en D3 : Beaujolais 3

Montent en D3 :

Deportivaulx – Martel Caluire 4 – GFC Lyon – Grigny – Futsal Mt D'or espoirs – Saint Genis Laval – FCVaulx 2 CCDSV

Descendent en D4 : FC Croix Rousse – Sud Azergues 2

D3

Poule A

Beaujolais 3
CCDSV
Martel Caluire 4
FC Vaulx 2
Futsal Mt D'Or espoirs
Mornant 2
AS Villeurbanne
Grenay
Nouvelle Génération2
Futsal Vaulx 3
Ternay
Limonest 3

Poule B

Deportivaulx
Grigny
GFC Lyon
St Genis Laval
Civrieux 3
AC Oullins
ALF 3
Condrieux 2
Vaugneray
Irigny 2
Lentilly
Jonage

Dates championnat D1 à D3

23/9 – 7/10 – 21/10 – 4/11 – 25/11 – 2/12 – 16/12 – 13/1

20/1 – 3/2 – 17/2 – 3/3 – 10/3 – 24/3 – 7/4 – 20/4 – 28/4

5/5 – 12/5 – 19/5 – 26/5 – 8/6

Coupe du Rhône : 28/10 – 6/1 – 10/2 – 17/3 – 14/4

Coupe de l'avenir : 6/1 – 10/2 – 17/3 – 14/4

Finales : 2/6/2018 lieu à définir.

Date limite pour les inscriptions des équipes 2/3 : 1/9/2018



COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 26 juin 2018

Président : M Christian Bourlioux **Membres commissions:** Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Denis Eeses, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Mei

Permanence de la commission : Prochaine permanence le **Mardi 03/07/2018**

Journée finale foot à 8 : Cette journée s'est déroulée au stade des Marais à Jonage

Résultat final : CHARLY 2 remporte le challenge du foot à 8, saison 2017/2018

Coupe loisir : Finale jouée le mercredi 6 juin à Jassans : MISERIEUX TREVOUX remporte la coupe 2017/2018

Score 2 à 1 pour MISERIEUX contre LYON METROPOLE 1

COMPTE- RENDU FINALE DE COUPE LOISIR DU RHONE

Le 6 juin 2018 s'est déroulée la finale de coupe loisir sur le terrain de JASSANS, opposant MISERIEUX TREVOUX à LYON METROPOLE. Pour cette rencontre sur la pelouse synthétique, la météo avait décidé d'être clémente malgré les orages alentours. Ouverture rapide du score de MISERIEUX par le n° 9, DEAL Geoffroy. Le match fut physique et serré avec peu d'occasions de buts, bien maîtrisé par le trio arbitral. Il a fallu attendre le début de la deuxième mi-temps pour voir MISERIEUX se détacher sur une tête du n°10 ALONSO Romain. L'équipe de LYON METROPOLE ne baissait pas les bras et revenait logiquement dans la partie à la 81^{ème} par leur n°10 FERRY Nicolas. MISERIEUX subissait mais ne cédait pas, pour finalement l'emporter par 2 buts à 1. La Commission remercie Mrs MASSON et BRIEL, Présidents pour le prêt des installations. Remerciements à l'équipe dirigeante, Mr JALLAT Thibault et NIOBEY Anthony, ainsi qu'à Mrs MINOT Dominique. VIENNET Yves. BOURIN Patrick... NAYAGOM Elie... CANARD Alexandre.

Petite dédicace au speaker officiel ABDELLA Aziz.

Challenge loisir 2017/2018

La journée finale foot à 11 a eu lieu au stade Beauregard de St Genis Laval. 17 équipes avaient répondu présents ; une entente fût créée pour compléter le tableau. La commission remercie l'ensemble des joueurs ayant pris part à la formation de cette équipe. Sur les 3 terrains, 2 pelouses et le synthétique, les participants nous ont proposé de beaux matches, malgré la chaleur et dans un excellent état d'esprit. A l'issue de cette journée Mr Rolland CRIMIER Maire de St Genis Laval accompagné de son adjoint Mr Christian DARNE remettait le challenge à l'équipe d'Ecully2 vainqueur cette saison. La commission et son président remercient Mr FILLOT Michet président de l'OSGL pour le prêt des installations.

Remerciements également à Mr Xavier BIZOT président délégué et tous les membres de l'animation : Mirelle FILLOT, Jeannette et Albert PELLETIER, Joelle, Stephanie, Nelly, David, Mathieu et Jean Marc

Classement de la journée finale

1-Ecully2

2-Menival

3-Lyon Fc 4 et Far-croix-rousse

5-Monchat 1

6-Lyon Fc 3

7- Entente

8- Colombier/satolas

9-Cerbere

10-Usel

11-Ocb 1

12-St Simon

13-Med Fc



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

- 14-Vaugneray
- 15-Jonatand 96
- 16-St-Priest
- 17-Sevenne
- 18-Meginand 1

Classements des Poules Foot à 11 du Challenge 2017/18:

Poule A : 1/st simon 2/roule mulatiere1,roule mulatiere4 et aqueduc de beunant 5/ascaf 6/assurance lyonnaise 7/springboys 8/st cyr NC menival1 et tassin2

Poule B : 1/es st priest et jonatand 96 3/aiglou 4/jules guesde 5/cetiat 6/genas azieu 7/simandres 8/lyon fc2 et air inter 10/cotiere luzenaz NC limonest

Poule C : 1/costauds fc 2/meginand1 3/mizerieux trevoux 4/mda 5/limas 6/ med fc NC chazay1,dardilly et lyon ouest2

Poule D : 1/talonnade 2/ocb1 3/ecully1 4/ cotiere luzenaz2 5/meginand2 NC limonest 2 rilleux et vitapril

Poule E : 1/cerbres 2/lyonfc4 3/feyzin 4/ cfi 5/ assul 2 6/dip 7manissieu1 8/ renault sport NC chasse

Poule F : 1/ colombier satolas 2/usel 3/la victoire 4/jons 5/les malinieres 6/pliska 7/elac NC muroise et eveil de lyon 2

Poule G : 1/ lyon fc3 2/menival2 3/colombiere 4/ocb2 5/eveil lyon1 6/azzurri 7/halle eclectic

Poule H : 1/ far croix rousse et scbtp 3/boige et vignal 4/sporting gonnes 5/organisme sociaux 6/official lyon 7/scbd NC hapoel,juves st pierre,les rimskades,racing lyon 2, st pothin et efc 69

Poule I : 1/grezieu la varenne 2/ecully2 3/vaugneray brindas 4/roule mulatiere 3 5/craponne 6/sud ouest69 7/st genis laval 8/francheville NC lyon ouest1

Poule J : 1/sevennes 2/montchat1 3/tasin1 4/manissieu2 et lyon8eme 6/med fc1 7/racing lyon1 NC macabi et lyon metropole2

Poule K : 1/OL tv 2/chassieu decines 3/lyon metropole1 4/jassan-frans 5/assul 6/sud lyonnais2013 NC montchat2 et europa

Classements des Poules Foot à 8 du Challenge 2017/18:

Poule W : 1/pierre benite et bron grand lyon2 3/sevennes 4/charly2 5/usvj1 6/corbas1 7/licras 8/simandres NC lioris et ilf

Poule X : 1/asul4 2/cheminot vaise1 3/pompier de lyon1 4/champagne NC st romain echalas,corgnolon,roule mulatiere2,roule mulatiere5,costaud fc et sport player2

Poule Y : 1/bron grandlyon1 2/belecour2 3/asul3 4/lyon8eme 5/e2ce NC/corbas,vernaison,trollsport,sport player1,point du jour et corbas2

Poule Z : Tous NC

ATTENTION : L'assemblée générale du foot loisir se déroulera le **MARDI 11 SEPTEMBRE 2018** à l'espace citoyen 12 avenue Jean Mermoz Mairie de LYON 69008 à 18h30. Présence obligatoire.

Les feuilles d'inscription pour la saison 2018/2019 sont disponibles sur le site du district

Pensez à renouveler vos licences dès maintenant !



GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, COUSIGNE Jean Pierre, MARTINEZ Jean, NOYERIE Patrick, POULARD Gabriel h

➡ SECRETARIAT

Assemblée Générale : Elle se tiendra le 7 septembre à 19H30 sur les installations de FRANC LYONNAIS (stade des Prolières à CAILLOUX)

Journée d'accueil U7 :

Elle aura lieu le 29 septembre à FONTAINES SUR SAONE sur 2 demi-journées (1 groupe le matin, 1 groupe l'après midi)

➡ COUPES SENIORS, U17 ET U15

Le dimanche 17 juin ont eu lieu les finales U15, U17 et seniors du Groupement sur le terrain de l'US VAULX.

Le matin la finale U15 (Christian LARIVIERE) opposait US VAULX 1 et FC VAULX 3, l'équipe locale s'imposait 5 buts à 2. Madame GEOFFROY, Maire de VAULX EN VELIN et son Adjoint Monsieur GOMEZ félicitaient les 2 équipes avant de remettre les coupes.

En début d'après-midi la finale U17 (Jean LARGE) mettait aux prises les équipes de RILLIEUX et de TASSIN. Au bout du temps réglementaire le score était de 2 buts partout. La séance de tirs au but virait à l'avantage de TASSIN. Les coupes étaient remises par Jean Jacques ALBEROLA responsable des coupes au sein du Groupement.

La finale seniors (Maurice PACARD) voyait les équipes de RILLIEUX et de RIVE DROITE se rencontrer. Après un match sans temps mort, RILLIEUX s'imposait 5 buts à 1. Patrick NOYERIE remettait les coupes aux 2 équipes.

Remerciements aux arbitres, aux délégués, aux joueurs et leurs dirigeants ainsi qu'à toute l'équipe du Président Mustapha GUISSI de l'US VAULX, qui ont permis que ces finales se déroulent sans problème.

➡ COMMISSION U13

Coupes ANAYA et LARGE

Le samedi 16 juin 2018, les finales se sont déroulées sur les installations du club de BORDS DE SAONE.

La coupe Jean Claude ANAYA regroupait 8 équipes. Après 6 matchs pour chaque équipe la victoire revenait à ST CYR devant le LOSC.

La coupe Edmond LARGE se déroulait à l'identique et voyait l'équipe de 2 FONTAINES s'imposer devant ECULLY.

Remerciements aux jeunes arbitres, aux joueurs et leurs éducateurs, aux membres du Groupement et à toute l'équipe du Président Guy RASPER de BORDS DE SAONE qui ont permis le bon déroulement de ces finales.

Championnat : Feuilles de matchs non parvenues au groupement :

Journée du 5 mai 2018

- Poule A : FC VAULX 3 – EVEIL DE LYON 1
- Poule C : CHAMPAGNE 1 – FC CROIX ROUSSE 3
- Poule D : FC VAULX 4 – RIVE DROITE 2
CFF 1968 – FRANC LYONNAIS 2
- Poule G : FC VAULX 5 – LIMONEST 3

Journée du 2 juin 2018

- Poule A : FC VAULX 3 – DARDILLY 1
- Poule B : OL.SATHONAY 2 – EVEIL DE LYON 2
- Poule C : US VAULX 2 – 2 FONTAINES 1
- Poule D : FC VAULX 4 – ST CYR 2
US VAULX 1 – LYON CROIX ROUSSE 3
CFF1968 – RIVE DROITE 2



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

Poule E : CALUIRE 2 – US VAULX 3
Poule G : FC VAULX 5 – NEUVILLE 4
FC CROIX ROUSSE 5 – 2 FONTAINES 2
OL. SATHONAY 4 – LIMONEST 3

Tournoi du Groupement Saône Métropole U13

Il aura lieu dimanche 9 septembre 2018, sur toute la journée. Il est organisé conjointement avec le club de BORDS DE SAONE sur les installations de PARCIEUX (3 terrains à 11). Ce tournoi est basé sur 8 poules de 4 équipes. Chaque club peut présenter 2 équipes au maximum. Le montant de l'inscription est de 20 euros par équipe sachant que la totalité des engagements est reversée dans la dotation. Tous les matches seront dirigés par des arbitres officiels (une participation de l'ordre de 20 euros par équipe vous sera demandée le jour du tournoi). Date limite d'inscription le 16 juillet 2018

Déroulement : A l'issue de la première phase les équipes, en fonction de leur classement, seront à nouveau réparties en 8 poules de 4 (poules des 1^{er}, poules des 2^{ème} etc...)

Chaque équipe terminera sur un match de classement.

Soit 7 matchs par équipes

La coupe René MOLLARD (remise en jeu chaque année) sera attribuée au vainqueur du match 1^{er} A contre 1^{er} B

Le perdant recevra la coupe Christian LARIVIERE

Jonglage : Toutes les équipes participeront, au cours de la matinée, à une séance de jonglage qui permettra de les départager en cas d'égalité.

Durée des rencontres : 1 fois 12 minutes / Temps de jeu égal à 84mn / Temps d'attente maxi entre 2 matches : 50mn

Dotation : Toutes les équipes recevront une coupe + 11 dotations personnelles

COMMISSION U11

Championnat

Feuilles de matchs non parvenues au groupement

Journée du 28 avril 2018

Plateau E502 organisé par US VAULX

Journée du 5 mai 2018

Plateau A603 organisé par OL.LYONNAIS

Journée du 26 mai 2018

Plateau de LYON CROIX ROUSSE

Journée du 2 juin 2018

Plateau du FC VAULX

Plateau de LYON CROIX ROUSSE

COMMISSION U9

Compte-rendu des plateaux U9 du 5 mai 2018 :

ST CYR : FC CROIX ROUSSE 1/2 équipes

US VAULX : US VAULX 2/3 équipes, RILLIEUX 1/2 équipes, MENIVAL 1/2 équipes

NEUVILLE : OL. SATHONAY 1/3 équipes

FRANC LYONNAIS : CALUIRE 2/3 équipes, manque feuille d'effectif de BORDS DE SAONE

BORDS DE SAONE : RAS

RILLIEUX : RAS

MONTANAY : manque feuille d'effectif de COUZON et OL.VAULX

FORMANS : LOSC 1/2 équipes

ECULLY : CHEMINOTS DE VAISE 1/2 équipes, RIVE DROITE 1/2 équipes

EVEIL DE LYON : LYON CROIX ROUSSE 1/3 équipes

CHAMPAGNE : CHEMINOTS DE VAISE 1/2 équipes

FC VAULX : non parvenue

Compte-rendu des plateaux U9 du 28 mai 2018 :

EVEIL DE LYON : manque feuille d'effectif de OL.VAULX

LOSC : CHAMPAGNE absent (prévenu)



PV 393 DU JEUDI 28 JUIN 2018

BORDS DE SAONE : TASSIN $\frac{3}{4}$ équipes

US VAULX : manque feuille d'effectif de OL.VAULX

MONTANAY : RAS

GENAY : manque feuille d'effectif de RIVE DROITE

RILLIEUX : US VAULX $\frac{1}{2}$ équipes, FC VAULX 5/3 équipes ???

DARDILLY : LIMONEST 2/3 équipes, CHEMINOTS DE VAISE 2/4 équipes, arrivée tardive de LYON DUCHERE (9h30)

LYON CROIX ROUSSE : manque feuille d'effectif de RIVE DROITE

OL. SATHONAY : manque feuille d'effectif de MENIVAL et LYON CROIX ROUSSE

US FORMANS : manque feuille d'effectif de OL .SATHONAY

Compte-rendu des plateaux U9 du 2 juin 2018 :

TASSIN : RAS

MONTANAY : US VAULX 2/3 équipes

FORMANS : LYON CROIX ROUSSE absent

MENIVAL : FC CROIX ROUSSE $\frac{1}{2}$ équipes, manque feuille d'effectif de LYON CROIX ROUSSE et RIVE DROITE

DARDILLY : FC VAULX absent (prévenu)

ECULLY : manque feuille d'effectif de OL .SATHONAY

RILLIEUX : CHEMINOTS DE VAISE $\frac{1}{2}$ équipes

LOSC : BORDS DE SAONE 2/3 équipes, OL.VAULX absent

REYRIEUX : LOSC $\frac{1}{2}$ équipes

EVEIL DE LYON : RIVE DROITE absent



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS					
Dossier :	17894756	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Dossier :	17894757	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	22	GLM Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13		18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Total :							8,00€

Club :	500081	A.S.UNIV. LYON					
Dossier :	17896595	du	20/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361376	13/05/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Total :							20,00€

Club :	500319	F.C. TARARE					
Dossier :	17896580	du	20/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule B	19361092	08/04/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Total :							20,00€

Club :	500361	C.OM. ST FONTS					
Dossier :	17896522	du	20/06/2018	Seniors D1/Phase Unique	Poule B	19358600	03/02/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Total :							20,00€

Club :	504228	F. C. DE FONTAINES					
Dossier :	17896561	du	20/06/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	19360458	04/03/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Total :							20,00€

Club :	504254	U.O. TASSIN 1/2 LUNE					
Dossier :	17896600	du	20/06/2018	U19 D2/Phase Unique	Poule B	19362283	28/04/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total : 20,00€

Club : 504256 F.C. VILLEFRANCHE

Dossier : 17894654 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif : 14	Beujolais Licence manquante U11			18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Décision : 14	Beujolais Licence manquante U11						

Dossier : 17894655 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif : 133	Beujolais Licence manquante U9			18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Décision : 133	Beujolais Licence manquante U9						

Total : 8,00€

Club : 504275 C.S. NEUVILLOIS

Dossier : 17896557 du 20/06/2018 Seniors D4/Phase Unique Poule D 19360457 04/03/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif : 145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Décision : 145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI						

Total : 20,00€

Club : 504303 U.S. MAJOLAINE MEYZIEU

Dossier : 17894746 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif : 26	GLM Forfait U11			18/06/2018	18/06/2018		63,00€
Décision : 26	GLM Forfait U11						

Dossier : 17894747 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif : 27	GLM Forfait U13			18/06/2018	18/06/2018		21,00€
Décision : 27	GLM Forfait U13						

Total : 84,00€

Club : 504325 U.S. VENISSIEUX

Dossier : 17894727 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif : 26	GLM Forfait U11			18/06/2018	18/06/2018		21,00€
Décision : 26	GLM Forfait U11						

Total : 21,00€

Club : 504408 A.S. RHODANIENNE

Dossier : 17896645 du 20/06/2018 U15 D3/Phase Unique Poule B 19363870 28/04/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif : 145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Décision : 145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI						

Dossier : 17896649 du 20/06/2018 U15 D3/Phase Unique Poule B 19363888 26/05/2018

Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Club :	504416	ENT.S. CHARLY F.
---------------	---------------	-------------------------

Dossier :	17894720	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Total :	21,00€
---------	--------

Club :	504446	ET.S. LIERGUOISE
---------------	---------------	-------------------------

Dossier :	17895714	du	19/06/2018	Barrages U19 D3/ Barrages	Poule 0	20419665	09/06/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		11/06/2018	11/06/2018		28,00€

Total :	28,00€
---------	--------

Club :	504502	OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL
---------------	---------------	---------------------------------------

Dossier :	17896579	du	20/06/2018	Seniors D5/ Phase Unique	Poule B	19361089	08/04/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	504671	U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES
---------------	---------------	--------------------------------------

Dossier :	17894708	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		18/06/2018	18/06/2018		42,00€

Dossier :	17894718	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		18/06/2018	18/06/2018		4,00€

Dossier :	17894719	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	27	GLM Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13		18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Dossier :	17895226	du	19/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Total :	88,00€
---------	--------

Club :		504723		F.C. VAULX EN VELIN					
Dossier :	17895599	du	19/06/2018	Féminines U18 D1 A 11/ Phase 1	Poule Unique	20019652	11/11/2017		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	15	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	15	1er Forfait			18/06/2018	18/06/2018		47,00€	
Dossier :	17895601	du	19/06/2018	Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1	Poule B	20018712	12/11/2017		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	15	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	15	1er Forfait			18/06/2018	18/06/2018		47,00€	
Dossier :	17896617	du	20/06/2018	U17 D2/ Phase Unique	Poule A	19362557	05/05/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896626	du	20/06/2018	U17 D3/ Phase Unique	Poule C	19363062	18/03/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
								Total :	134,00€

Club :		504730		A.S. CRAPONNE					
Dossier :	17896635	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363327	17/03/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896720	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363345	28/04/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€	
Dossier :	17896722	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363351	05/05/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€	
Dossier :	17896728	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363357	12/05/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€	
Dossier :	17896731	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363364	26/05/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€	
								Total :	108,00€

Club :		504739		FEYZIN C. BELLE ET.					
Dossier :	17894751	du	18/06/2018						
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	26	GLM Forfait U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	26	GLM Forfait U11			18/06/2018	18/06/2018		21,00€	
Dossier :	17896523	du	20/06/2018	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	19358604	03/02/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€	

Total :	41,00€
---------	--------

Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL
---------------	---------------	---------------------------

Dossier : 17894685 du 18/06/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	135	GLM Forfait U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	135	GLM Forfait U9	18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Dossier : 17894686 du 18/06/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	52	GLM Feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	52	GLM feuille incomplète U11	18/06/2018	18/06/2018		4,00€

Dossier : 17894688 du 18/06/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		8,00€

Dossier : 17894690 du 18/06/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	18/06/2018	18/06/2018		40,00€

Dossier : 17896637 du 20/06/2018 U15 D2/ Phase Unique

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	93,00€
---------	--------

Club :	513735	F.C. CROIX ROUSSE LYON
---------------	---------------	-------------------------------

Dossier : 17896614 du 20/06/2018 U17 D2/ Phase Unique

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier : 17896616 du 20/06/2018 U17 D2/ Phase Unique

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier : 17896618 du 20/06/2018 U17 D2/ Phase Unique

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier : 17896650 du 20/06/2018 U15 D3/ Phase Unique

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier : 17896652 du 20/06/2018 U15 D3/ Phase Unique

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier : 17896654 du 20/06/2018 U15 D3/ Phase Unique

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	120,00€
---------	---------

Club :		514696		J.S. IRIGNY					
Dossier :	17894703	du	18/06/2018						
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	26	GLM Forfait U11		18/06/2018	18/06/2018		21,00€		
Dossier :	17896643	du	20/06/2018 U15 D3/Phase Unique			Poule B	19363854	17/03/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€		
							Total :	41,00€	

Club :		516106		AM.S. ST FORGEUX					
Dossier :	17895602	du	19/06/2018 Feminines Seniors D1 A 8/Phase 2			Poule A	20276805	09/06/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	15	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	15	1er Forfait		18/06/2018	18/06/2018		47,00€		
Dossier :	17896574	du	20/06/2018 Seniors D5/Phase Unique			Poule A	19360954	25/03/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€		
Dossier :	17896576	du	20/06/2018 Seniors D5/Phase Unique			Poule A	19360967	29/04/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€		
							Total :	87,00€	

Club :		516402		LYON CROIX ROUSSE F.					
Dossier :	17895144	du	18/06/2018 Veterans/Phase Unique			Poule D	20017624	11/05/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	25	Feuille de match hors délai		04/06/2018	04/06/2018		20,00€		
							Total :	20,00€	

Club :		516822		C.S. OZON ST SYMPHORIEN					
Dossier :	17896568	du	20/06/2018 Seniors D4/Phase Unique			Poule E	19360585	04/03/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€		
							Total :	20,00€	

Club :		517095		F.C. DE CORBAS					
Dossier :	17896455	du	20/06/2018 Seniors D1/Phase Unique			Poule A	19358512	05/05/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€		
Dossier :	17896456	du	20/06/2018 Seniors D1/Phase Unique			Poule A	19358525	26/05/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE					

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896539	du 20/06/2018 Seniors D3/Phase Unique	Poule E	19359317	27/05/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	60,00€
---------	--------

Club :	517431	U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD				
Dossier :	17896578	du 20/06/2018 Seniors D5/Phase Unique	Poule B	19361085	25/03/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	517784	ST. AMPLEPUSIEN				
Dossier :	17894659	du 18/06/2018				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9	18/06/2018	18/06/2018		8,00€
Dossier :	17896622	du 20/06/2018 U17 D2/Phase Unique	Poule B	19362694	13/05/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	28,00€
---------	--------

Club :	518950	A.S. DENICE				
Dossier :	17894656	du 18/06/2018				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9	18/06/2018	18/06/2018		16,00€
Dossier :	17896565	du 20/06/2018 Seniors D4/Phase Unique	Poule D	19360498	13/05/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	36,00€
---------	--------

Club :	518951	F.C. DU ROULE MULATIERE				
Dossier :	17894759	du 18/06/2018				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB
---------------	---------------	------------------------------

Dossier :	17896623	du	20/06/2018	U17 D3/ Phase Unique	Poule B	19362947	28/04/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896624	du	20/06/2018	U17 D3/ Phase Unique	Poule B	19362952	05/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Club :	519642	U.S. POULE LES ECHARMEAUX
---------------	---------------	----------------------------------

Dossier :	17894650	du	18/06/2018					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	36	Beujolais Forfait U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beujolais Forfait U11			18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Total :	21,00€
---------	--------

Club :	520061	O. ST GENIS LAVAL
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	17896636	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363357	12/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896651	du	20/06/2018	U15 D3/ Phase Unique	Poule D	19364123	24/03/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896721	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363344	28/04/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€

Dossier :	17896725	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363352	05/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€

Dossier :	17896727	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363357	12/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€

Dossier :	17896733	du	20/06/2018	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19363363	27/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement			18/06/2018	18/06/2018		22,00€

Total :	128,00€
---------	---------

Club :	520066	LYON-DUCHERE A.S.
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	17896620	du	20/06/2018	U17 D2/ Phase Unique	Poule B	19362678	08/04/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	520835	A.S. DES BUERS VILLEURBANNE
---------------	---------------	------------------------------------

Dossier :	17894760	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Dossier :	17896594	du	20/06/2018 Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361374		13/05/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	24,00€
---------	--------

Club :	521509	U.S. LOIRE S/RHONE
---------------	---------------	---------------------------

Dossier :	17896703	du	20/06/2018 Seniors D1/Phase Unique	Poule A	19358503		29/04/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	115	Infraction statut encadrement		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement		18/06/2018	18/06/2018		22,00€
Dossier :	17896706	du	20/06/2018 Seniors D1/Phase Unique	Poule A	19358509		06/05/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	115	Infraction statut encadrement		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement		18/06/2018	18/06/2018		22,00€
Dossier :	17896707	du	20/06/2018 Seniors D1/Phase Unique	Poule A	19358515		13/05/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	115	Infraction statut encadrement		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement		18/06/2018	18/06/2018		22,00€
Dossier :	17896710	du	20/06/2018 Seniors D1/Phase Unique	Poule A	19358521		27/05/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	115	Infraction statut encadrement		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement		18/06/2018	18/06/2018		22,00€

Total :	88,00€
---------	--------

Club :	523341	EV.S. GENAS AZIEU
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	17896639	du	20/06/2018 U15 D2/Phase Unique	Poule B	19363620		12/05/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON
---------------	---------------	------------------------------

Dossier :	17894698	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	135	GLM Forfait U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	135	GLM Forfait U9		18/06/2018	18/06/2018		21,00€
Dossier :	17894700	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Dossier :	17896606	du	20/06/2018 U17 D1/Phase Unique	Poule Unique	19362408		24/03/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896719	du 20/06/2018 U15 D1/ Phase Unique		Poule Unique	19363346		28/04/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	115	Infraction statut encadrement		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement		18/06/2018	18/06/2018		22,00€
Dossier :	17896723	du 20/06/2018 U15 D1/ Phase Unique		Poule Unique	19363351		05/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	115	Infraction statut encadrement		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement		18/06/2018	18/06/2018		22,00€
Dossier :	17896735	du 20/06/2018 U15 D1/ Phase Unique		Poule Unique	19363362		27/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	115	Infraction statut encadrement		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	115	Infraction statut encadrement		18/06/2018	18/06/2018		22,00€

Total :	111,00€
---------	---------

Club :	523565	EV. DE LYON					
Dossier :	17896534	du 20/06/2018 Seniors D3/ Phase Unique		Poule C	19359040		06/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	523647	EL.S. DE GLEIZE					
Dossier :	17894638	du 18/06/2018					
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11		18/06/2018	18/06/2018		4,00€

Total :	4,00€
---------	-------

Club :	523650	F.C. DE LIMONEST					
Dossier :	17896603	du 20/06/2018 U17 D1/ Phase Unique		Poule Unique	19362401		18/03/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	523825	F.C. VAL'LYONNAIS					
Dossier :	17896596	du 20/06/2018 U19 D2/ Phase Unique		Poule A	19362162		05/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :		523960 ET.S. TRINITE LYON					
Dossier :	17894765	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	22	GLM Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13		18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Dossier :	17895722	du	19/06/2018 Barrages U19 D3/ Barrages	Poule 0	20419664	09/06/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		11/06/2018	11/06/2018		24,50€
Dossier :	17896550	du	20/06/2018 Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	19360194	04/03/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896554	du	20/06/2018 Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	19360242	27/05/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17897865	du	22/06/2018 Finale Séniors D1/ Phase Finale	Poule 0	20419677	16/06/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		18/06/2018	18/06/2018		26,00€
Total :							94,50€

Club :		524129 A.S. DES MINGUETTES VENISSIEUX					
Dossier :	17894761	du	18/06/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		18/06/2018	18/06/2018		8,00€
Total :							8,00€

Club :		524489 AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST					
Dossier :	17896582	du	20/06/2018 Seniors D5/ Phase Unique	Poule C	19361247	27/05/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Total :							20,00€

Club :		525630 F.C. ANTILLAIS VILLEURBANNE VAUL					
Dossier :	17896584	du	20/06/2018 Seniors D5/ Phase Unique	Poule D	19361329	04/03/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896591	du	20/06/2018 Seniors D5/ Phase Unique	Poule D	19361363	29/04/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896593	du	20/06/2018 Seniors D5/ Phase Unique	Poule D	19361373	13/05/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	60,00€
---------	--------

Club :	525631	AM.LAIQ. MIONS
---------------	---------------	-----------------------

Dossier :	17896597	du 20/06/2018 U19 D2/ Phase Unique	Poule A	19362174	26/05/2018
-----------	----------	------------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896619	du 20/06/2018 U17 D2/ Phase Unique	Poule A	19362568	26/05/2018
-----------	----------	------------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896701	du 20/06/2018 Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	19358499	22/04/2018
-----------	----------	--	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896702	du 20/06/2018 Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	19358504	28/04/2018
-----------	----------	--	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896704	du 20/06/2018 Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	19358511	06/05/2018
-----------	----------	--	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896708	du 20/06/2018 Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	19358515	13/05/2018
-----------	----------	--	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896709	du 20/06/2018 Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	19358522	26/05/2018
-----------	----------	--	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896929	du 21/06/2018 U17 D2/ Phase Unique	Poule A	19362568	26/05/2018
-----------	----------	------------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	----------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	25	Feuille de match hors délai	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
------------	----	-----------------------------	------------	------------	--	--------

Total :	170,00€
---------	---------

Club :	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
---------------	---------------	-------------------------------------

Dossier :	17894752	du 18/06/2018
-----------	----------	---------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	---------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	23	GLM Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		4,00€
------------	----	---------------------------	------------	------------	--	-------

Total :	4,00€
---------	-------

Club :	527399	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST
---------------	---------------	----------------------------------

Dossier :	17896570	du 20/06/2018 Seniors D4/ Phase Unique	Poule E	19360587	04/03/2018
-----------	----------	--	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE				
------------	------------------	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 528363	A.S. VILLEFONTAINE
----------------------	---------------------------

Dossier :	17897863	du	22/06/2018	Coupe Amaury Galland/ Phase Unique	Poule Unique	20418957	17/06/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			18/06/2018	18/06/2018		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club : 529291	U.S. VAULX EN VELIN
----------------------	----------------------------

Dossier :	17896526	du	20/06/2018	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	19358653	26/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896927	du	21/06/2018	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	19358653	26/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896932	du	21/06/2018	U15 D4/ Phase 2	Poule B - Niveau 1	20165185	28/04/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	20	Feuille De Match Non Parvenue			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	20	Feuille de match non parvenue			18/06/2018	18/06/2018		170,00€

Total :	210,00€
---------	---------

Club : 530038	S.C. MACCABI LYON
----------------------	--------------------------

Dossier :	17895135	du	18/06/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule B	19358912	13/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			04/06/2018	04/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 530052	F.C. ST CYR AU MONT D'OR
----------------------	---------------------------------

Dossier :	17895148	du	18/06/2018	U15 D2/ Phase Unique	Poule A	19363486	12/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			04/06/2018	04/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 531455	ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU
----------------------	------------------------------------

Dossier :	17896543	du	20/06/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule F	19359402	04/03/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE
----------------------	-------------------------------------

Dossier : 17894748 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Dossier : 17894750 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13	18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Total :	42,00€
---------	--------

Club : 533109	F.C. GERLAND LYON
----------------------	--------------------------

Dossier : 17894754 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		4,00€

Dossier : 17894755 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13	18/06/2018	18/06/2018		21,00€

Total :	25,00€
---------	--------

Club : 541589	MENIVAL F.C.
----------------------	---------------------

Dossier : 17895149 du 18/06/2018 U15 D3/ Phase Unique Poule A 19363752 12/05/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai	04/06/2018	04/06/2018		20,00€

Dossier : 17896549 du 20/06/2018 Seniors D4/ Phase Unique Poule B 19360189 04/03/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier : 17896640 du 20/06/2018 U15 D3/ Phase Unique Poule A 19363708 03/03/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier : 17896641 du 20/06/2018 U15 D3/ Phase Unique Poule A 19363752 12/05/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	80,00€
---------	--------

Club : 541604	O. DE BELLEROCHE
----------------------	-------------------------

Dossier : 17894645 du 18/06/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		4,00€

Dossier : 17894648 du 18/06/2018

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	67	Beujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beujolais licence manquante U13	25/06/2018	25/06/2018		4,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	17894434	du	18/06/2018			
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	39	Beujolais Feuille match Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	39	Beujolais Feuille match hors délai	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17894435	du	18/06/2018			
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		36,00€
Dossier :	17894438	du	18/06/2018			
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	29	Beujolais Feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beujolais Feuille incomplète U11	18/06/2018	18/06/2018		4,00€

Total :	60,00€
---------	--------

Club :	544460	CALUIRE SP.C.
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	17896609	du	20/06/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362416	08/04/2018
Personne :					TRE - TRESORERIE		
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896610	du	20/06/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362423	06/05/2018
Personne :					TRE - TRESORERIE		
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896714	du	20/06/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362420	28/04/2018
Personne :					TRE - TRESORERIE		
Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€	
Dossier :	17896715	du	20/06/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362423	06/05/2018
Personne :					TRE - TRESORERIE		
Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€	
Dossier :	17896716	du	20/06/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362434	13/05/2018
Personne :					TRE - TRESORERIE		
Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€	
Dossier :	17896718	du	20/06/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362440	26/05/2018
Personne :					TRE - TRESORERIE		
Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€	

Total :	128,00€
---------	---------

Club :	547090	J.ST.O. GIVORS
---------------	---------------	-----------------------

Dossier :	17895700	du	19/06/2018	Barrages U15 D4/ Barrages	Poule 0	20419674	09/06/2018
Personne :					TRE - TRESORERIE		
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin		Montant	

						Fin récidive		
Décision :	124	Frais de délégation		11/06/2018	11/06/2018		46,00€	
							Total :	46,00€

Club :	548245	O.S. BEAUJOLAIS						
Dossier :	17894657	du 18/06/2018						
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	133	Beaujolais Licence manquante U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	133	Beaujolais Licence manquante U9		18/06/2018	18/06/2018		16,00€	
							Total :	16,00€

Club :	549484	U.S. MILLERY VOURLES						
Dossier :	17896612	du 20/06/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362440	26/05/2018		
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
							Total :	20,00€

Club :	549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE						
Dossier :	17895136	du 18/06/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule C	19359043	13/05/2018		
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	25	Feuille de match hors délai		04/06/2018	04/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896535	du 20/06/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule C	19359043	13/05/2018		
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
							Total :	40,00€

Club :	550008	CHASSIEU DECINES F.C.						
Dossier :	17894725	du 18/06/2018						
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	26	GLM Forfait U11		18/06/2018	18/06/2018		42,00€	
							Total :	42,00€

Club :	551384	U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES						
Dossier :	17894439	du 18/06/2018						
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11		18/06/2018	18/06/2018		42,00€	
							Total :	42,00€

Club :		551625 ENT. ODENAS CHARENTAY SAINT-LAGER						
Dossier :	17895720	du	19/06/2018	Barrages U19 D3/ Barrages	Poule 0	20419664	09/06/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			11/06/2018	11/06/2018		24,50€
Total :								24,50€

Club :		551997 A.S. DE PROPIERES						
Dossier :	17896546	du	20/06/2018	Seniors D4/ Phase Unique	Poule A	19360105	27/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Total :								20,00€

Club :		552200 A.S.C. EUROPA						
Dossier :	17895143	du	18/06/2018	Veterans/ Phase Unique	Poule B	20017362	11/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			04/06/2018	04/06/2018		20,00€
Total :								20,00€

Club :		552531 U. S. DE FOOTBALL DE TARARE						
Dossier :	17896531	du	20/06/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule C	19359022	25/03/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896575	du	20/06/2018	Seniors D5/ Phase Unique	Poule A	19360964	29/04/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Total :								40,00€

Club :		552556 MONTS D'OR AZERGUES FOOT						
Dossier :	17894643	du	18/06/2018					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11			18/06/2018	18/06/2018		4,00€
Dossier :	17894660	du	18/06/2018					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9			18/06/2018	18/06/2018		16,00€
Dossier :	17896598	du	20/06/2018	U19 D2/ Phase Unique	Poule B	19362267	17/03/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Club :	553248	A. S. BRON GRAND LYON
---------------	---------------	------------------------------

Dossier :	17894678	du	18/06/2018	
-----------	----------	----	------------	--

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	135	GLM Forfait U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	----------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	135	GLM Forfait U9	18/06/2018	18/06/2018		21,00€
------------	-----	----------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17894684	du	18/06/2018	
-----------	----------	----	------------	--

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	-----------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	27	GLM Forfait U13	18/06/2018	18/06/2018		21,00€
------------	----	-----------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896628	du	20/06/2018	U17 D3/ Phase Unique	Poule C	19363074	08/04/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896711	du	20/06/2018	U19 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362023	28/04/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	--------------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896712	du	20/06/2018	U19 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362035	13/05/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	--------------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	17896713	du	20/06/2018	U19 D1/ Phase Unique	Poule Unique	19362042	27/05/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	--------------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	115	Infraction statut encadrement	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	115	Infraction statut encadrement	18/06/2018	18/06/2018		22,00€
------------	-----	-------------------------------	------------	------------	--	--------

Total :	128,00€
---------	---------

Club :	553445	FUTSALL ASSOCIATION VILLEURBANNE
---------------	---------------	---

Dossier :	17895151	du	18/06/2018	Futsal D4/ Phase 2	Poule B Grp A	20330073	11/04/2018
-----------	----------	----	------------	--------------------	---------------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	20	Feuille De Match Non Parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	-------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	20	Feuille de match non parvenue	04/06/2018	04/06/2018		170,00€
------------	----	-------------------------------	------------	------------	--	---------

Total :	170,00€
---------	---------

Club :	553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	17895595	du	19/06/2018	Feminiens Seniors D1 A 11/ Phase 1	Poule A	19900131	17/12/2017
-----------	----------	----	------------	------------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	15	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	-------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	15	1er Forfait	18/06/2018	18/06/2018		47,00€
------------	----	-------------	------------	------------	--	--------

Total :	47,00€
---------	--------

Club :	553949	C. S. LYON 8
---------------	---------------	---------------------

Dossier :	17894762	du	18/06/2018	
-----------	----------	----	------------	--

Personne :	TRE - TRESORERIE			
------------	------------------	--	--	--

Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	-----------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	27	GLM Forfait U13	18/06/2018	18/06/2018		42,00€
Dossier :	17894764	du 18/06/2018				
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	18/06/2018	18/06/2018		8,00€

Total :	50,00€
---------	--------

Club :	554102	FOOTBALL CLUB REUSSITE
---------------	---------------	-------------------------------

Dossier :	17895137	du 18/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361372	13/05/2018
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai	04/06/2018	04/06/2018		20,00€
Dossier :	17896585	du 20/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361330	04/03/2018
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896586	du 20/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361336	11/03/2018
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896588	du 20/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361352	25/03/2018
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896589	du 20/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361361	29/04/2018
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€
Dossier :	17896592	du 20/06/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361372	13/05/2018
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	120,00€
---------	---------

Club :	554474	CHAZAY F. C.
---------------	---------------	---------------------

Dossier :	17894651	du 18/06/2018				
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11	18/06/2018	18/06/2018		21,00€
Dossier :	17894652	du 18/06/2018				
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	32	Beaujolais Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13	18/06/2018	18/06/2018		21,00€
Dossier :	17894653	du 18/06/2018				
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	67	Beaujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beaujolais licence manquante U13	25/06/2018	25/06/2018		12,00€
Dossier :	17896563	du 20/06/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	19360500	12/05/2018
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	74,00€
---------	--------

Club :	563893	ATHLETIC CLUB D'OULLINS
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	17895125	du	18/06/2018	Futsal D4/ Phase 2	Poule C Grp B	20330055	19/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			11/06/2018	11/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT
---------------	---------------	-------------------------------

Dossier :	17896647	du	20/06/2018	U15 D3/ Phase Unique	Poule B	19363882	12/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
---------------	---------------	-----------------------------------

Dossier :	17896573	du	20/06/2018	Seniors D4/ Phase Unique	Poule E	19360635	27/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896644	du	20/06/2018	U15 D3/ Phase Unique	Poule B	19363860	24/03/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896930	du	21/06/2018	U15 D4/ Phase 2	Poule N - Niveau 2	20165869	26/05/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	60,00€
---------	--------

Club :	581322	F. C. SUD OUEST 69
---------------	---------------	---------------------------

Dossier :	17895710	du	19/06/2018	Barrages U19 D3/ Barrages	Poule 0	20419665	09/06/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			11/06/2018	11/06/2018		28,00€

Total :	28,00€
---------	--------

Club :	581381	F. C. COLOMBIER-SATOLAS
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	17896537	du	20/06/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule E	19359285	24/03/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Dossier :	17896615	du	20/06/2018	U17 D2/ Phase Unique	Poule A	19362535	17/03/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Club :	581465	F.C. DU PAYS VIENNOIS
---------------	---------------	------------------------------

Dossier :	17896633	du	20/06/2018	U17 D3/ Phase Unique	Poule D	19363207	07/04/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896634	du	20/06/2018	U17 D3/ Phase Unique	Poule D	19363216	05/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	

Total :	40,00€
---------	--------

Club :	582103	VILLEURBANNE UNITED F.C.
---------------	---------------	---------------------------------

Dossier :	17894744	du	18/06/2018				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	26	GLM Forfait U11	18/06/2018	18/06/2018		21,00€	
Dossier :	17894745	du	18/06/2018				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	18/06/2018	18/06/2018		4,00€	

Total :	25,00€
---------	--------

Club :	582136	A; S. DE PUSIGNAN
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	17896587	du	20/06/2018	Seniors D5/ Phase Unique	Poule D	19361337	11/03/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
---------------	---------------	--------------------------------------

Dossier :	17895145	du	18/06/2018	Veterans/ Phase Unique	Poule G	20018025	11/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	25	Feuille de match hors délai	04/06/2018	04/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896646	du	20/06/2018	U15 D3/ Phase Unique	Poule B	19363874	28/04/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	
Dossier :	17896648	du	20/06/2018	U15 D3/ Phase Unique	Poule B	19363884	12/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	

Total :	60,00€
---------	--------

Club : 582303	UNION SPORTIVE DES MONTS
----------------------	---------------------------------

Dossier :	17895146	du	18/06/2018	Feminiens Seniors D1 A 11/ Phase 2	Poule B Promotion	20271434	12/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	25	Feuille de match hors délai	04/06/2018	04/06/2018		20,00€	

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL
----------------------	----------------------------

Dossier :	17894641	du	18/06/2018				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	14	Beaujolois Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	14	Beaujolois Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		4,00€	

Total :	4,00€
---------	-------

Club : 590353	A. S. LYONNAISE REPUB DEMOCRATIQUE DU CONGO
----------------------	--

Dossier :	17896553	du	20/06/2018	Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	19360225	06/05/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	18/06/2018	18/06/2018		20,00€	

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 590385	S. C. BRON TERRAILLON PERLE
----------------------	------------------------------------

Dossier :	17894722	du	18/06/2018				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	26	GLM Forfait U11	18/06/2018	18/06/2018		21,00€	

Dossier :	17894723	du	18/06/2018				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	18/06/2018	18/06/2018		16,00€	

Dossier :	17894724	du	18/06/2018				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	27	GLM Forfait U13	18/06/2018	18/06/2018		21,00€	

Total :	58,00€
---------	--------

Club : 590651	FC DRINA LYON
----------------------	----------------------

Dossier :	17895150	du	18/06/2018	Futsal D1/ Phase Unique	Poule Unique	19364841	08/04/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	20	Feuille De Match Non Parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	20	Feuille de match non parvenue	04/06/2018	04/06/2018		170,00€	

Total :	170,00€
---------	---------

Club : 790167 CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968
--

Dossier :	17895828	du	19/06/2018	Feminines U15 D1 A 8/ Phase 2	Poule A	20336359	02/06/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		18/06/2018	18/06/2018		8,00€
Dossier :	17895831	du	19/06/2018	Feminines U15 D1 A 8/ Phase 2	Poule A	20336360	02/06/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		18/06/2018	18/06/2018		8,00€

Total :	16,00€
---------	--------